

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 9 septembre 2024

Délibération n° 2024.09.48

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 2 septembre 2024

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 2 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et MM. Denis GAROD, Annick MONLON et Mathieu POTHERAT.

Monsieur Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.

Objet : DIA n° 069 108 24 00012, 069 108 24 00013, 069 108 24 00014, 069 108 24 00015 et 069 108 24 00016

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- **DIA n° 069 108 24 00012** déposée par Maître Maxime CASTELLI, notaire à Villié-Morgon (69) pour le compte de Monsieur Jean FLOCH pour les parcelles cadastrées section A n° 450, 451, 703, 704, 1303 et 1304 situées en zone Ab, UA et UB.
- **DIA n° 069 108 24 00013** déposée par Maître Denis MESTRALLET, notaire à Villié-Morgon (69) pour le compte de Madame FAVRE-HENRIOT Sandrine et Madame HENRIOT Mélisandre pour la parcelle cadastrée section A n° 665 située en zone UB.
- **DIA n° 069 108 24 00014** déposée par Maître Maxime CASTELLI, notaire à Villié-Morgon (69) pour le compte de la SCI LIMIA & CIE pour la parcelle cadastrée section A n° 1317 située en zone UA.
- **DIA n° 069 108 24 00015** déposée par Maître Lionel MONJEAUD, notaire à Villeurbanne (69) pour le compte de Jacques LANNAUD pour les parcelles cadastrées section A n° 9 et 10 situées en zone UA.

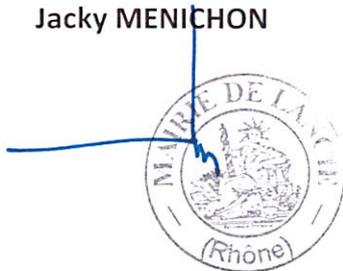
- **DIA n° 069 108 24 00016** déposée par Maître Maxime CASTELLI, notaire à Villié-Morgon (69) pour le compte de Monsieur Patrick DANELUZZI pour la parcelle cadastrée section A n° 914 située en zone UA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter les parcelles référencées ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Jacky MENICHON**



**Le secrétaire,
Gilles ASSANT**

